

N° 85 Du 5 frimaire an 11

Laissez passer librement Jean Ribeyrol domicilié à us municipalité de la Grande
natif de la Grande département de l'Aude âgé de 46 ans, taille 5' 1/2
d'us us cheveux et sourcils châtres yeux gris
front petit et ouvert nez petit et gros bouche petite menton quarré visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de de la Grande
en date du 28 brumaire et sur l'attestation du citoyen Paul Chablat demeurant
à us et du citoyen J. B. Bruni demeurant à

lesquels ont signé avec nous. et Jean Ribeyrol
Jean Ribeyrol Chablat Bruni

N° 86 Du 6 id

Laissez passer librement Jean Louis Laparra marié depuis 12 ans
natif de la Capelle domicilié à us municipalité
d'us département de l'Aude âgé de 27 ans, taille
d'us us cheveux et sourcils châtres yeux gris
front haut nez gros bouche ovale menton pointu visage
longue inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de de la Capelle
en date du 4 id et sur l'attestation du citoyen Grand Delmar demeurant
à us et du citoyen J. B. Bruni demeurant à

lesquels ont signé avec nous. et Jean Laparra
Jean Laparra Delmas Bruni

N° 87 Du 4 jour

Laissez passer librement Philippe Laparra
natif de la Capelle domicilié à us municipalité
d'us département de l'Aude âgé de 14 ans, taille
d'us us cheveux et sourcils blonds yeux gris
front ovale nez gros bouche grande menton quarré visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de de la Capelle
en date du 4 id et sur l'attestation du citoyen Grand Delmar demeurant
à us et du citoyen J. B. Bruni demeurant à

lesquels ont signé avec nous. et Jean Laparra
Jean Laparra Delmas Bruni